

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :

16 octobre 2025

Date de la convocation :

10 octobre 2025

Date d'affichage :

10 octobre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mil vingt-cinq le seize octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de : Aldo Morin (pouvoir donné à Alain Trouessin), Maurice Petit (pouvoir donné à Brigitte Leborgne), Xavier Leconte (pouvoir donné à Eric Pruvost),

Absent excusé sans pouvoir : Elodie Jolly,

Absents non excusés : Christian Adam, Jérôme Trophard,

Monsieur Jean-Christophe Raguet a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 26 août 2025 entre la commune et l'association Panorama Music Group avec effet au 1^{er} septembre 2025,

- que par cette convention l'association Panorama Music Group s'engage à mettre en œuvre une organisation complète de spectacles divers moyennant une participation financière annuelle de la Commune à hauteur de 16 000 €,

- que suivant les modalités de versement de la contribution financière, une avance d'un montant de 8 000 € doit être versée par la commune en 2025,

- que des crédits ont été ouverts au BP 2025 au compte 611 « Contrat de prestations de services » pour 5 500 €,

Il est nécessaire de prendre une délibération pour décisions modificatives afin d'inscrire les crédits budgétaires complémentaires pour un montant de 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits budgétaires complémentaires suivants :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 – Compte 611 « « Contrat de prestations de services »

+ 2 500 €

Chapitre 11 - Compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

- 2 500 €

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe Raguet

À Criel sur Mer, le 20 octobre 2025

Le Maire
Alain Trouessin

